



Cdi d'un associé sarl pour Direccte

Par **kolis**, le **29/09/2013** à **00:14**

bonjour , j'ai recu recepisee 4 mois avec autorisation de travail , je dois fournir un cdi , or, j'ai un cdi d'une sarl dont je suis un des associés ,egalitaire, mais je suis pas gerant , est que ca peut poser un probleme au niveaux de Direccte , j'arrive pas trouver une reponse sur les forums des etrangers ! merci pour votre aide , j'attend vos repences , merci

Par **Diraccte**, le **16/10/2013** à **16:55**

Seul le gérant est habilité à signer un contrat de travail.

Par **kolis**, le **16/10/2013** à **17:20**

il m'a faut un cdi c'est lui , le gerant qui l'a signé , alors moi , comme assicié , j'ai droit travailler comme salarié dans mon société ? merci.